

# Synthèse

## Rapport annuel sur le traitement & la valorisation des déchets 2016



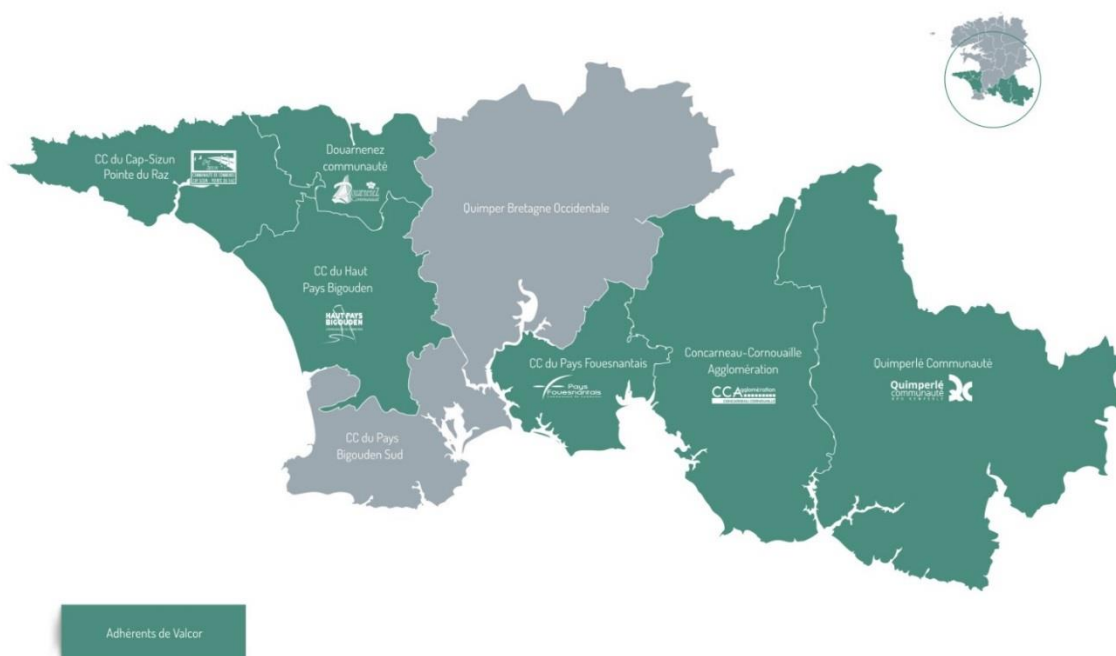
## Table des matières

<b>1.</b>	<b>PRESENTATION DU SYNDICAT</b>	<b>3</b>
1.1.	Le territoire de Valcor	3
1.2.	Les competences	3
1.3.	L'emploi	4
<b>2.</b>	<b>L'ACTIVITE INCINERATION</b>	<b>4</b>
2.1.	Le traitement des déchets en 2016	4
2.1.1.	Tonnages traités	4
2.1.2.	Les sous-produits de l'incinération	4
2.1.3.	Suivi environnemental des installations	5
<b>3.</b>	<b>L'ACTIVITE « DECHETERIES »</b>	<b>5</b>
<b>4.</b>	<b>LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>6</b>
4.1.	L'endettement de valcor	6
4.2.	Contributions pour l'activité « incinération »	6
4.3.	Contributions pour l'activité « decheteries	6
4.4.	Evolution des contributions	7
4.5.	Présentation des comptes administratifs 2016	7
4.5.1.	Résultats du compte administratif 2016 « incinération »	7
4.6.	Bilan financier de l'activité déchèteries	7
4.6.1.	Le budget annexe « activité déchèteries »	7
4.6.2.	Contributions financières des collectivités adhérentes	8
4.7.	Résultats du compte administratif 2016 « déchèteries »	8
<b>5.</b>	<b>AUTRES PRESTATIONS REALISEES « A LA CARTE »</b>	<b>8</b>
5.1.	Gestion des contrats Ecoemballages et Ecofolio	8
5.1.1.	Transport et traitement des incinérables des déchèteries	9
5.1.2.	Adhésion à la SCIC bois - énergie	9
<b>6.</b>	<b>L'HYGIENE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>9</b>
<b>7.</b>	<b>CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES</b>	<b>9</b>

# 1. PRESENTATION DU SYNDICAT

## 1.1. Le territoire de VALCOR

Le périmètre géographique de Valcor est présenté ci-après (en vert). Il se caractérise par la discontinuité, l'étendue de son territoire et l'importance de son linéaire côtier qui lui confère des spécificités liées au tourisme.



## 1.2. Les compétences

Le syndicat exerce les compétences suivantes :

Compétences déléguées à VALCOR	Collectivités adhérentes pour la compétence exercée	Population desservie 2016
Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés	Communauté de communes du Cap Sizun – pointe du raz, Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, Communauté de communes du Pays Fouesnantais, Concarneau Cornouaille Agglomération, Douarnenez communauté, Quimperlé Communauté,	190 075 habitants INSEE 212 743 habitants DGF
Exploitation de déchèteries et plates-formes de broyage / compostage	Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté	107 854 habitants INSEE 117 565 habitants DGF

Pour cela, il gère les sites indiqués ci-dessous :

- Une usine d'incinération et son dispositif de valorisation énergétique,
- Trois centres de transfert des ordures ménagères,
- Des plates-formes de traitement et de conditionnement de déchets et ouvrages de compostage,
- Sept déchèteries,
- Deux centres d'enfouissement de déchets ultimes (fermés et réhabilités en 1999 et 2001).

Le Syndicat a compétence pour réaliser les études nécessitées par les objets ci-dessus.

### 1.3. L'emploi

Le Syndicat emploie sept agents territoriaux et indirectement une cinquantaine d'emplois salariés des entreprises prestataires de service.

Le Syndicat est attentif à la parité homme-femme parmi ses salariés et a recours chaque fois que cela est possible à des prestations effectuées par du personnel handicapé ou en insertion.

## 2. L'ACTIVITE INCINERATION

### 2.1. Le traitement des déchets en 2016

#### 2.1.1. Tonnages traités

2016	Tonnages (t)	Répartition (%)
Ordures ménagères (OM)	45 565	78%
Refus de tri	2 009	3%
incinérables	4 103	7%
DIB	2 459	4%
Déchets CCPBS	2 515	4%
Encombrants (CCOV)	1 954	3%
<b>TOTAL</b>	<b>58 605</b>	<b>100%</b>

- 88 % de ces déchets font l'objet d'une valorisation énergétique ou matière
- 86 % de ces déchets ont été traités par l'UIOM de Concarneau
- 12 % ont été éliminés en centre d'enfouissement technique de classe II

En 2016, la quantité de déchets produites par les ménagers du territoire (OM + refus de tri) est de 223 kg/habitant.

Depuis 2012, une baisse constante est observée et répond aux objectifs du PDGDMA de 2018.

#### 2.1.2. Les sous-produits de l'incinération

L'usine d'incinération génère plusieurs types de sous-produits :

2016	Tonnages (t)	Répartition (%)
Métaux ferreux	1 034	8%
Métaux non ferreux	116	1%
Mâchefers	8 937	73%
REFIOM	1 763	14%
Cendres sous chaudières	350	3%
<b>TOTAL</b>	<b>12 200</b>	<b>100%</b>

L'UIOM produit également de la chaleur et de l'électricité.

En 2016, la performance énergétique atteinte est de 62.9%.

Les sous-produits de l'incinération sont revendus et les déchets tiers d'entreprises ou d'autres collectivités sont traités dans le cadre de prestations de service, ce qui génère des recettes qui représentent soit 24 % du montant total des contributions des collectivités adhérentes.

Vente	Recettes (€)
Métaux ferreux	150 194 €
Métaux non ferreux	64 267 €
Electricité (EDF)	289 409 €
Chaleur (Bioceval)	676 498 €
Prestations pour tiers	391 599 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 571 967 €</b>

### 2.1.3. Suivi environnemental des installations

Ces installations fonctionnent en conformité avec la réglementation et les arrêtés d'autorisation. Deux Commissions de Suivi des Sites (C.S.S.) contrôlent les activités de l'usine d'incinération de Concarneau et du centre de transfert d'ordures ménagères de Confort-Meilars. Elles sont composées de riverains, d'élus, des services de l'Etat et d'associations de protection de la nature et de consommateurs.

L'UIOM fonctionne conformément à la réglementation en vigueur et à l'arrêté d'autorisation d'exploiter. (Quelques points de non-conformité peuvent ponctuellement apparaître : volumes journaliers de rejets au réseau d'assainissement ou dérives ponctuelles relatifs aux résultats d'analyses d'eaux ou de rejets atmosphériques ou d'enregistrement des données).

Le centre de transfert d'ordures ménagères de Confort-Meilars est en tous points conformes à la réglementation en vigueur et à l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

## 3. L'ACTIVITE « DECHETERIES »

### Fonctionnement des déchèteries

Les heures d'ouverture des 7 déchèteries de VALCOR sont modulées en fonction de la saison comme suit :

Déchèteries	Jours	Heures	
		Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars
Concarneau Trégunc Quimperlé	Du lundi au samedi inclus.	De 9h à 12h et de 13h30 à 18h Les usagers doivent arriver 10 min avant l'heure de fermeture.	De 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Les usagers doivent arriver 10 min avant l'heure de fermeture.
Elliant Locunolé	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.		
Scaër Moëlan-sur-Mer	Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi.		

L'exploitation des déchèteries est assurée par l'entreprise SITA OUEST, prestataire de VALCOR, titulaire du marché d'exploitation depuis janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2016.

### Fréquentation totale

En 2016, la fréquentation des déchèteries de VALCOR est de 504 921 dépôts contre 512 142 en 2015 soit une augmentation de 16.6 %.

On observe une forte variation saisonnière et une pointe d'activité au printemps et en été.

### Fréquentation par les professionnels

On observe une diminution du nombre de dépôts par les artisans en 2016.

Avec cette baisse de fréquentation de 15.9 %, le montant facturé est passé de 73 332 € HT à 61 463 € HT, soit une baisse de 19.31 %.

### Quantités collectées

En 2016, l'ensemble des dépôts en déchèteries représente 46 069 t soit 391.86 /habitant DGF. Le gisement de déchets verts représente 22 566 t soit 51.5 % du tonnage total.

Pour mémoire le PDPGDMA s'est fixé les objectifs suivants : 378 Kg / habitant à partir de 2013 et 312 Kg / habitant DGF à partir de 2018. Si l'objectif 2013 a été atteint pour ce qui concerne la Quimperlé Communauté et la CCA, on observe en revanche une augmentation des dépôts en déchèteries probablement lié à un transfert de la poubelle grise vers le tri en déchèteries.

En 2016, le taux de valorisation des déchets collectés en déchèteries est de 72.29 %.

## 4. LES INDICATEURS FINANCIERS

### 4.1. L'endettement de VALCOR

BUDGET	CRD AU 31 / 12 / 2016	DETTE / HABITANT INSEE
BUDGET INCINERATION	11 930 464 €	62,56 €/hab
BUDGET DECHETERIES	2 269 617 €	18,48 €/hab
<b>TOTAL</b>	<b>14 200 081 €</b>	

La dette est répartie auprès de 4 établissements prêteurs

Selon la charte de bonne conduite, 100% de la dette est A1.

### 4.2. Contributions pour l'activité « incinération »

Collectivités adhérentes	Tonnages réalisés 2016	Contribution 2016	Contribution / t	Population DGF 2016	Contribution/habitant DGF 2016
CCA	15 331 t	1 879 611 € TTC	122.60 € TTC / t	56247	33,42 € TTC / habitant DGF
QUIMPERLE CO	14 759 t	1 763 126 € TTC	119.46 € TTC / t	61 318	28,75€ TTC / habitant DGF
CCPF	7 585 t	949 887 € TTC	125.23 € TTC / t	33 504	28, 35 € TTC / habitant DGF
CCDZ*	5 789 t	705 406 € TTC	121.85 € TTC / t	21 582	32,68€ TTC / habitant DGF
CCCS*	4 931 t	593266 € TTC	120.31 € TTC / t	19831	29.92 € TTC / habitant DGF
CCHPB*	4 742 t	579 723 € TTC	122.25 € TTC / t	20261	28.61€ TTC / habitant DGF
<b>TOTAL / MOYENNE</b>	<b>53 137 t</b>	<b>6 471 019 € TTC</b>	<b>121.95 € TTC / t</b>	<b>212 743</b>	<b>30,29 € TTC / habitant DGF</b>

\*hors contributions pour autres prestations à la carte

### 4.3. Contributions pour l'activité « déchèteries

Collectivités adhérentes	Tonnages réalisés 2016	Contribution 2016	Contribution / t	Population DGF 2016	Contribution/habitant DGF 2016
CCA	45 975 t	1 470 548 € TTC	63,97 € TTC / t	56 247	26.14 € TTC / habitant DGF
QUIMPERLE CO		1 470 548 € TTC		61 318	23,98 € TTC / habitant DGF
<b>TOTAL / MOYENNE</b>	<b>45 975 t</b>	<b>2 941 096 € TTC</b>	<b>63,97 € TTC / t</b>	<b>117 565</b>	<b>25.04 € TTC / habitant DGF</b>

## 4.4. Evolution des contributions

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Contribution "ordures ménagères"</b>	31 € TTC / habitant DGF	33 € TTC / habitant DGF	35 € TTC / habitant DGF	34 € TTC / habitant DGF	28 € TTC / habitant DGF	30 € TTC / habitant DGF	30 € TTC / habitant DGF
<b>Contribution "déchèteries"</b>	18 € TTC / habitant DGF	20 € TTC / habitant DGF	21 € TTC / habitant DGF	19 € TTC / habitant DGF	25 € TTC / habitant DGF	25 € TTC / habitant DGF	25 € TTC / habitant DGF

## 4.5. Présentation des comptes administratifs 2016

### 4.5.1. Résultats du compte administratif 2016 « incinération »

- Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (€HT)			Recettes de fonctionnement (€HT)	
Charges à caractère général	5 090 130 € HT	69,31%	Résultat de fonctionnement reporté	76 188 € HT
Charges de personnel et frais assimilés	301 912 € HT	4,11%	Atténuation de charges	126 214 € HT
Opérations d'ordre entre sections	8 334 € HT	0,11%	Produit des services et des ventes	2 049 860 € HT
Autres charges de gestion courantes	1 537 023 € HT	20,93%	Dotations et participations	6 945 109 € HT
Charges financières	393 432 € HT	5,36%	Autres produits de gestion courante	0 € HT
Charges exceptionnelles	13 159 € HT	0,18%	Produits financiers	2 255 € HT
		100,00%	Produits exceptionnels	934 € HT
<b>Total réalisations 2016</b>	<b>7 343 990</b>			<b>9 200 560</b>
<b>Résultats cumulés de clôture</b>	<b>1 856 570</b>			

- Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€ HT)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (€ HT)	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 056 465 € HT	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 € HT
Opération patrimoniale	0 € HT	Opération d'ordre entre section	8 334 € HT
Emprunts et dettes assimilées	1 814 655 € HT	Opération patrimoniale	0 € HT
Immobilisations incorporelles	19 350 € HT	Dotations, fonds divers et réserves	2 314 960 € HT
Immobilisations corporelles	303 616 € HT	Subventions d'investissement	0 € HT
Immobilisations en cours	260 753 € HT	Emprunts et dettes assimilées	0 € HT
Autres immobilisation financière	87 587 € HT	Immobilisations en cours	0 € HT
<b>Total Réalisations 2016</b>	<b>4 542 426 € HT</b>		<b>2 323 294 € HT</b>
<b>Résultats Net</b>	<b>-2 219 132 € HT</b>		

## 4.6. Bilan financier de l'activité déchèteries

### 4.6.1. Le budget annexe « activité déchèteries »

L'activité « déchèteries » est exercée dans le cadre d'un budget annexe équilibré par les contributions de deux communautés de communes qui y adhèrent, Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté. Toutes les recettes et les dépenses spécifiques à cette activité sont affectées à ce budget annexe.

## 4.6.2. Contributions financières des collectivités adhérentes

Les contributions au budget « déchèteries » sont décomposées en contributions aux charges de fonctionnement et d'investissement.

Quatre déchèteries sont implantées sur chaque communauté de communes. Les zones d'affluence des populations se chevauchent. Le pacte financier actuel, prévoit que les contributions d'équilibre au budget annexe « déchèteries » qui soient partagées pour moitié entre la QUIMPERLE CO et la CCA.

## 4.7. Résultats du compte administratif 2016 « Déchèteries »

- Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (€HT)			Recettes de fonctionnement (€HT)	
Charges à caractère général	2 602 259 € HT	91,97%	Résultat de fonctionnement reporté	129 910 € HT
Charges de personnel et frais assimilés	161 137 € HT	5,70%	Atténuation de charges	0 € HT
Opérations d'ordre entre sections	15 850 € HT	0,56%	Produit des services et des ventes	311 757 € HT
Autres charges de gestion courantes	8 441 € HT	0,30%	Dotations et participations	2 837 951
Charges financières	41 610 € HT	1,47%	Produits financiers	7 998 € HT
Charges exceptionnelles	127 € HT	0,0045%	Produits exceptionnels	1 € HT
<b>Total réalisations 2016</b>	<b>2 829 424 €HT</b>	<b>100,00%</b>		<b>3 287 616 €HT</b>
<b>Résultats net</b>	<b>584 910 €HT</b>			

- Section d'investissement

Dépenses d'investissement (€HT)		Recettes d'investissement (€HT)	
Opération patrimoniale	0 € HT	Solde d'exécution 2015 reporté	77 843 € HT
Emprunts et dettes assimilées	164 414 € HT	Opération d'ordre entre section	15 850 € HT
Immobilisations incorporelles	0 € HT	Opération patrimoniale	0 € HT
Immobilisations corporelles	64 546 € HT	Dotations, fonds divers et réserves	455 000 € HT
Immobilisations en cours	24 € HT	Subventions d'investissement	0 € HT
Autres immobilisation financière	0 € HT	Emprunts et dettes assimilées	0 € HT
<b>Total réalisations 2016</b>	<b>228 984 €HT</b>		<b>548 693 984 €HT</b>
<b>Résultat net</b>	<b>319 709 984 €HT</b>		

## 5. AUTRES PRESTATIONS REALISEES « A LA CARTE »

### 5.1. Gestion des contrats ECOEMBALLAGES ET ECOFOLIO

Les trois communautés de communes CCDZ, CCHPB et CCCS ont confié à VALCOR le portage du contrat ECO EMBALLAGES et ECOFOLIO dans le cadre d'un contrat unique ainsi que les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective.

Chaque collectivité reste cependant libre de développer librement les actions qu'elle souhaite sur leur territoire. La totalité des recettes leur est intégralement reversée.



### **5.1.1. Transport et traitement des incinérables des déchèteries de la CCDZ, CCHPB et CCCS**

VALCOR est porteur du marché de transport et de traitement des encombrants et incinérables des déchèteries des communautés de communes CCDZ, CCHPB et CCCS pour lequel, elles versent une contribution spécifique à VALCOR.

### **5.1.2. Adhésion à SCIC BOIS ENERGIE**

Par délibération du 12 décembre 2012 VALCOR a adhéré à la SCIC Energies Bois Sud Cornouaille, Société Coopérative d'Intérêt Collectif à responsabilité limitée à capital variable, afin de rentrer dans le collège des fournisseurs. Cette SCIC Energies Bois Sud Cornouaille au capital de 50 000 € vise à regrouper les acteurs liés ou intéressés au développement de la filière bois-énergie en particulier et des autres filières d'énergies renouvelables en général, sur le territoire

## **6. L'HYGIENE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT**

Pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement des opérations de traitement et d'élimination des déchets, VALCOR a défini 3 axes principaux :

- L'hygiène.
- La sécurité.
- La protection de l'environnement.

C'est à ce titre que Valcor a été certifié ISO 50001

## **7. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES**

VALCOR met en œuvre les orientations fixées par les EPCI adhérents et les accompagne dans leurs efforts de réduction des déchets à la source et de valorisation.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) publiée au Journal Officiel le 8 août 2015 permet l'achèvement de la réforme territoriale.

L'une des modifications importante apportée par cette loi en matière de gestion des déchets consiste en la création d'un Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) qui relèvera de la compétence du Conseil Régional et qui devrait favoriser de l'économie circulaire.

Le Plan Régional de Gestion des Déchets se substituera au Plan Départemental de Gestion Déchets non Dangereux. Ce sont désormais les régions qui fixeront des objectifs de prévention et gestion des déchets en déclinant les orientations nationales. Le plan devra planifier à 6 et 12 ans l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter et les installations qui doivent être créées ou adaptées pour atteindre les objectifs préfixés.

C'est dans ce contexte que VALCOR devra continuer à s'adapter aux évolutions réglementaires pour répondre aux besoins de service des EPCI adhérents avec le souci permanent de la maîtrise des coûts et de la qualité du service aux usagers.

Les sujets stratégiques identifiés à court et moyen terme demeurent :

- La baisse des tonnages d'ordures ménagères apportées par les EPCI adhérents avec des problématiques sous-jacentes :
  - ❖ La poursuite des réflexions portant sur la mutualisation entre le SIDEPAQ, VALCOR et la CCPBS afin d'optimiser les conditions de fonctionnement technique et économique des équipements de chacune des structures.
  - ❖ Le maintien des conditions optimum de fonctionnement de l'usine d'incinération des déchets de Concarneau et un niveau de recettes d'énergie élevé.

- Le taux de performance de valorisation énergétique de l'UIOM qui conditionne le montant annuel de la TGAP « incinération » due.  
Rappelons que la loi de finance rectificative pour 2016 a rehaussé le seuil de performance énergétique permettant de bénéficier de l'abattement de TGAP de 60 % à 65 %.  
En outre, l'arrêté du 7 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux introduit une nouvelle notion de performance énergétique qui définit dans quel cas une opération d'incinération de déchets non dangereux peut être qualifiée d'opération de « valorisation » ou d'opération « d'élimination ». Cette distinction qui n'a pas de conséquence pour 2016 et 2017 est cependant susceptible d'avoir des conséquences techniques et économiques significatives à terme.
- La certification ISO 50 001 pour tout le périmètre des activités de VALCOR. L'audit intermédiaire annuel interviendra en juillet 2017.
- Des Projets d'investissements dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique de l'UIOM.  
C'est dans ce cadre que VALCOR a engagé des investissements pour la mise en place d'un plan de comptage de l'énergie détaillé sur l'usine d'incinération et les centres de transfert et lance des études pour un projet de séchage de fourrages et un projet de réseau de chaleur.
- Positionner l'UIOM dans une offre de service aux entreprises pour le traitement des déchets (disponibilités de capacité de traitement du fait de la baisse des tonnages apportés par les adhérents).
- La valorisation des mâchefers.
- Lancement du nouveau contrat d'exploitation de l'usine d'incinération prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018.  
VALCOR a commencé l'analyse des besoins et la préparation du marché avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (NALDEO).
- De nouveaux projets dans les déchèteries :
  - ❖ Lancement du projet d'une nouvelle déchèterie à Scaër en remplacement de l'ancienne déchèterie devenue aujourd'hui obsolète.
  - ❖ Reprise de la réflexion sur une consolidation de la filière de traitement et de valorisation des déchets verts.
  - ❖ Création ou modernisation de la déchèterie de Trégunc
- Projet de construction d'un quai de transfert pour la collecte sélective à Confort-Meilars avec l'objectif d'une mise en service au 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- Poursuite des actions de communication.